

BGer 5A_145/2021 vom 23. Februar 2021

Bundesgericht, 2021-02-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_145_2021

FR: TF 5A_145/2021 du 23 février 2021

IT: TF 5A_145/2021 del 23 febbraio 2021

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

5A_145/2021

Ordonnance du 23 février 2021

Ile Cour de droit civil

Composition

M. le Juge fédéral Herrmann, Président.

Greffier : M. Braconi.

Participants à la procédure

A. _____,

recourante,

contre

Justice de paix du district de Nyon,

rue Jules-Gachet 5, 1260 Nyon.

Objet

répudiation d'une succession,

recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal du canton de Vaud, Chambre des recours civile, du 22 décembre 2020 (ST16.011892-201555 318).

Vu :

le recours interjeté le 19 février 2021 par A. _____ à l'encontre de l'arrêt rendu le 22 décembre 2020 par la Chambre des recours civile du Tribunal cantonal du canton de Vaud;

la déclaration de retrait du recours (sans frais) du 22 février 2021;

considérant :

qu'il y a lieu de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause du rôle (art. 73 PCF par renvoi de l' art. 71 LTF ; art. 32 al. 2 LTF);

que le Président de la Cour de céans est compétent à cet effet (art. 32 al. 1 et 2 LTF);

que les frais judiciaires (réduits) - qu'il n'y a aucun motif de renoncer à percevoir - incombent à la recourante (art. 66 al. 1 et 2 LTF);

par ces motifs, le Président ordonne :

1.

La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours.

2.

Les frais judiciaires, arrêtés à 300 fr., sont mis à la charge de la recourante.

3.

La présente ordonnance est communiquée à la recourante, à la Justice de paix du district de Nyon et au Tribunal cantonal du canton de Vaud, Chambre des recours civile.

Lausanne, le 23 février 2021

Au nom de la IIe Cour de droit civil
du Tribunal fédéral suisse

Le Président : Herrmann

Le Greffier : Braconi

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.